



VILLE DE MAULE

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

ANNEE 2025

En application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Locales

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2025

1	Analyse rétrospective 2024	3
1.1	Fonctionnement	3
1.1.1	Résumé du fonctionnement 2024	3
1.1.2	Détail des recettes	3
1.1.3	Détail des dépenses	4
1.2	Investissement	5
1.3	Analyse rétrospective 2022 – 2024 : évolution des résultats	6
1.3.1	Niveaux d'épargne	6
1.3.2	Investissements	7
1.3.3	Evolution de l'endettement communal depuis 2014	8
1.3.4	Structure et gestion de la dette	8
1.3.5	Capacité de désendettement	9
2	Elaboration du budget 2025	12
2.1	Contexte national - Loi de finances 2025	12
2.1.1	Croissance	12
2.1.2	Inflation	12
2.1.3	Emploi	12
2.1.4	Consommation des ménages	12
2.1.5	Taux d'intérêt	12
2.1.6	Dettes publiques	12
2.2	Contexte local	14
2.2.1	Ressources communales	14
2.2.2	La fiscalité : le potentiel fiscal de Maule	14
2.3	Loi de finances 2025 - Répercussions pluriannuelles sur les collectivités locales	15
2.3.1	Coefficient de revalorisation des bases de fiscalité pour 2025	15
2.3.2	Fiscalité	15
2.3.3	Dotation globale de fonctionnement (DGF)	15
2.3.4	Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)	16
2.3.5	Droits de mutations	16
2.3.6	Fond de Péréquation Intercommunal (FPIC)	16
2.4	Objectifs budgétaires communaux 2025	18
2.4.1	Fonctionnement 2025	18
2.4.2	Investissement 2025	18
3	ANNEXE 1 : Dispositions programmatrices	22
3.1	Explications sur la prospective	24
3.1.1	Dépenses	24
3.1.2	Recettes	24
3.1.3	Analyse financière	25

1 Analyse rétrospective 2024

Les chiffres ci-dessous sont donnés sous réserve des résultats officiels de 2024 à valider conjointement avec la Trésorerie des Mureaux, les derniers rattachements sur 2024 n'étant pas effectués à la date du présent rapport. La comparaison détaillée des comptes budgétaires aura lieu au premier semestre 2025 lors de l'adoption du compte administratif 2024.

1.1 Fonctionnement

1.1.1 Résumé du fonctionnement 2024

Les résultats de fonctionnement 2024 sont corrects en raison d'une part du respect des prévisions et d'autre part d'une absorption des impondérables par des économies en matière de frais généraux.

Les dépenses réelles de fonctionnement apparaissent stables (+0,7% soit +45 K€) et largement contenues puisqu'en baisse de 259 K€ par rapport au BP 2024.

Les recettes réelles de fonctionnement apparaissent en augmentation de +3,6%.

Le résultat de fonctionnement 2024 devrait donc être en hausse de + 15,6% par rapport à celui de 2023 (sous réserve des résultats définitifs de 2024, à confirmer lors de l'adoption du compte administratif).

1.1.2 Détail des recettes

Les évolutions principales concernent le chapitre 731 Impositions directes, droits de mutations et taxe sur électricité et le chapitre 74 Dotations et participations.

- Le chapitre 731 - Impositions directes progresse de 189 K€ en raison d'une hausse et d'une baisse concomitantes :
 - Revalorisation de +3,9% (250 K€) des bases d'imposition (Taxe Foncière Bati/Non bâti) par l'Assemblée Nationale en 2024
 - Baisse des droits de mutation (- 26 K€) dûe à la baisse des transactions immobilières et de la taxe sur la consommation finale d'électricité (- 34 K€). A noter que la tendance à la baisse avait été anticipée dans le BP 2024 mais s'est révélée encore plus négative que prévu.
- Le chapitre 74 « dotations et participations » est en hausse de +15,4% du fait du versement d'une dotation exceptionnelle filet de sécurité inflation pour 2023 de 126 K€ dont on ne sait si elle sera reconduite en 2025, ce qui apparait néanmoins peu probable.

En ce qui concerne les autres chapitres, les évolutions sont moins marquées :

- Le chapitre 013 « atténuations de charges » est en diminution en 2024. En 2023, le montant élevé s'expliquait par le remboursement de salaires de plusieurs agents en longue maladie dont le montant est partiellement couvert par notre assurance et par l'assurance maladie. Ces agents ne sont plus en arrêt en 2024.

- Le chapitre 70 « produits des services » affiche une baisse de -4,6% (36 K€), s'expliquant la modification du règlement de la facturation au 1^{er} septembre 2024. Auparavant les familles étaient facturées en début de mois alors qu'à ce jour, elles sont facturées en fin de mois. Sur 2024, il y a donc un décalage d'un mois.
- Le chapitre 73 (Impôts et taxes) est en baisse en raison du versement d'une taxe forfaitaire sur des terrains devenus constructibles (+ 4 K€) en 2023 qui n'a pas eu lieu en 2024.
- La dotation forfaitaire est restée stable en 2024, après des baisses sur plusieurs années (+2 K€ en 2024, +8 K€ en 2023, - 26 K€ en 2022, -18 K€ en 2021, -18 K€ en 2020, - 16 K€ en 2019)

1.1.3 Détail des dépenses

- Le chapitre 011 « Charges à caractère général » est en légère baisse. D'après nos estimations, elles diminueraient de -1,5%, soit - 29 K€ par rapport au réalisé 2023. Cette baisse s'explique par la maîtrise et la gestion « en bon père de famille » des dépenses.
- Le chapitre 012 « Charges de personnel » augmente de +1,4%, essentiellement en raison de la hausse du point d'indice de 1,5% au 1^{er} juillet 2023 en année pleine, l'attribution de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024 et le reclassement indiciaire de 2023 en année pleine.
- Le chapitre 014 « atténuation de produits », concerne le prélèvement FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources). Rappelons que le FNGIR est figé à 370 856 € chaque année. Ce chapitre est en baisse de -1,1%, du fait d'un dégrèvement sur fiscalité en 2023 de 8 K€ et que nous n'avons pas eu en 2024 (contestation de particuliers sur leur fiscalité).
- Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante », regroupe principalement les subventions de fonctionnement versées aux associations, les participations aux Syndicats intercommunaux. Il est en hausse de + 5,3% en raison essentiellement de la hausse de la subvention au CCAS (150 K€ en 2023 pour 190 K en 2024).
- Le chapitre 66 « Intérêts de la dette » est en hausse de +15,8% en raison des intérêts de préfinancement de l'emprunt de 750 K€ à la Banque des Territoires.

Ci-dessous les chiffres comptables bruts avant tout retraitement économique nécessaire à l'analyse comparative de l'évolution entre 2022 et 2024.

	Réalisé 2022	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024	Evolution Réalisé 24/23
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
Chapitre 011 charges à caractère général	1 526 433	1 908 967	1 938 426	1 880 115	-1,5%
Chapitre 012 charges de personnel	3 072 971	3 138 720	3 306 151	3 183 918	1,4%
Chapitre 014 atténuation de produits (FNGIR / FPIC)	370 856	704 855	703 376	697 114	-1,1%
Chapitre 65 autres charges de gestion courante	642 201	504 850	591 608	531 653	5,3%
Sous total dépenses de gestion	5 612 461	6 257 391	6 539 561	6 292 800	0,6%
Chapitre 66 charges financières	54 481	60 132	80 900	69 646	15,8%
Chapitre 67 charges exceptionnelles	0	250	500	0	
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	5 666 942	6 317 773	6 620 961	6 362 446	0,7%
Chapitre 042 Opérations d'ordre	351 764	336 601	337 400	323 016	-4,0%
Chapitre 68 dotations aux provisions (semi-budgétaires)	0	1 029	28 744	28 617	
Chapitre 023 virement à la section d'investissement	0	0	876 760	0	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 018 706	6 655 403	7 863 865	6 714 078	0,9%
RECETTES					
Chapitre 013 atténuation de charges	52 829	63 236	40 000	56 908	-10,0%
Chapitre 70 produit des services	709 274	780 005	807 098	744 187	-4,6%
Chapitre 73 Impôts et taxes	2 833	7 023	2 833	2 832	-59,7%
Chapitre 731 Droits de mutation et taxe sur électricité	682 492	480 069	440 000	419 495	-12,6%
Chapitre 731 Impositions directes	4 725 909	5 105 878	5 326 972	5 355 734	4,9%
Chapitre 74 dotations participations	795 489	682 305	690 370	787 691	15,4%
Chapitre 75 autres produits de gestion courante	156 781	195 896	209 150	210 506	7,5%
Sous total recettes courantes de fonctionnement	7 125 607	7 314 412	7 516 423	7 577 353	3,6%
Chapitre 76 produits financiers	5	8	5	11	40,0%
Chapitre 77 produits exceptionnels	0	1 360	2 400	2 400	76,5%
Chapitre 78 Reprises sur amortissements, dépréciations	0	0	1 264	1 264	
Sous total recettes réelles de fonctionnement	7 125 612	7 315 779	7 520 092	7 581 027	3,6%
Chapitre 042 Opérations d'ordre	9 470	14 636	8 773	8 767	-40,1%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 135 082	7 330 415	7 528 865	7 589 795	3,5%
Résultat de l'exercice	1 116 376	675 012	-335 000	875 716	29,7%
Chapitre 002 résultat reporté de l'année N-1	0	372 199	335 000	335 000	
RESULTAT GLOBAL	1 116 376	1 047 211	0	1 210 716	15,6%

1.2 Investissement

Le programme d'équipements (principalement travaux, mais aussi mobilier, matériel, études) **inscrit au BP 2024 s'élevait à 5 515 K€**, dont 4 975 K€ de dépenses nouvelles et 540 K€ de restes à réaliser de 2023 vers 2024 (engagements de 2023 payés en 2024).

Nous avons réellement réalisé **3 270 K€ sur les 5 515 K€ prévus**, sous réserve des derniers paiements, ce qui représente **un taux de réalisation qui s'élève à 60% (52% en 2023)**. Ces réalisations génèrent des restes à réaliser de 1 596 K€ (travaux engagés en 2024 mais qui seront payés en 2025).

Les principales réalisations de l'année 2024 sont pour 2,7 M€ (en euros TTC) :

- Reconstruction de l'accueil périscolaire primaire Charcot : 1 045 686 €
- Rénovation de l'éclairage public : 785 248 €
- Extension et refonte de la vidéoprotection : 309 712 €
- Travaux de voirie : 212 713 €
- Extension du cimetière : 130 284 €
- Démolition construction pour aménagement parking centre-ville : 63 240 €
- Création canalisation et poteau incendie sente de la Cauchoiserie : 49 851 €
- Achat de matériel pour les espaces verts : 47 134 €
- Fourniture et pose de bancs à l'église : 47 095 € (subventionné par le Diocèse)
- Démolition bâtiments pour extension du parc Fourmont : 45 600 €
- Etude urbaine secteur de Dadancourt : 25 215 €
- Pose de 2 columbariums au cimetière : 14 444 €

En ce qui concerne les recettes d'investissement, elles s'élèvent à 1 839 K€ et se composent essentiellement de :

- Emprunt long terme : 750 000 €
- FCTVA : 186 070 €
- Subventions département, région, SEY, diocèse : 865 724 €
- Taxe d'aménagement : 37 227 €

L'autofinancement de la commune compense la différence entre les dépenses et les recettes d'investissement.

1.3 Analyse rétrospective 2022 – 2024 : évolution des résultats

Le tableau ci-après reprend les principaux éléments des comptes administratifs 2022 et 2023, ainsi que les résultats provisoires de 2024. Conformément à la méthodologie de l'analyse financière, seuls les mouvements réels, donnant lieu à encaissement ou décaissement, sont repris. Les opérations d'ordre ou internes (amortissements, opérations patrimoniales) ne sont pas intégrées.

1.3.1 Niveaux d'épargne

La différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement permet de dégager le niveau d'épargne brute de la commune. Ce sont les encaissements et les décaissements réels de la commune, c'est-à-dire qui ont donné lieu à un mouvement de trésorerie.

Cette notion est essentielle car elle permet, d'une part d'apprécier notre maîtrise du fonctionnement, d'autre part de déterminer la part des investissements qui sera autofinancée. Plus l'autofinancement est élevé, moins la commune s'endettera pour financer ses travaux. Trois niveaux d'épargne sont généralement analysés : l'épargne de gestion, l'épargne brute, l'épargne disponible (ou autofinancement).

Montants en milliers d'euros, tirés des comptes administratifs 2022 et 2023, et des résultats provisoires de 2024.

	2022	2023	2024 (provisoire)
1/ Dépenses de gestion	5 612	6 257	6 293
2/ Recettes courantes	7 126	7 314	7 577
3/ Epargne de gestion (2-1)	1 514	1 057	1 284
4/ Frais financiers	54	60	70
5/ Epargne brute (3-4)	1 460	997	1 214
6/ Remboursement dette long terme	333	345	350
7/ Remboursement emprunt FCTVA	500	470	0
8/ Charges exceptionnelles	0	0	0
9/ Produits exceptionnels	10	1	2
10/ Epargne disponible long terme (5-6-8+9)	1 127	653	866

Après avoir baissé de -30,2% en 2023, **l'épargne de gestion augmente de +21,5% en 2024, en raison d'une dotation exceptionnelle pour le filet de l'inflation sur 2023 non budgétée (126 K€) et d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré l'inflation.**

1.3.2 Investissements

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (provisoire)	
							Paiements	Restes à réaliser
Dépenses réelles d'équipement	3910 K€	2449 K€	3578 K€	5447 K€	2534 K€	1596 K€	3270 K€	1 596 K€
Soit par habitant	652 €/hbt	408 €/hbt	596 €/hbt	908 €/hbt	422 €/hbt	266 €/hbt	543 €/hbt	265 €/hbt
Moyenne nationale 2023	398 €/hbt							
Moyenne Yvelines 2021	258 €/hbt							

Montants en milliers d'euros, tirés des comptes administratifs, et des résultats provisoires de 2024 (dépenses d'équipement, hors remboursement de la dette).

Moyenne nationale et Yvelines 2022 : source fiche DDFIP

Population comptabilisée : 6 046 habitants jusqu'en 2012, 6 016 en 2013, 6 007 en 2014, 5 958 en 2015, 5 920 en 2016, 5 999 en 2017, 2018 et 2019, 6 002 en 2020, 2021, 2022 et 2023 en 2024 6 024.

1.3.3 Evolution de l'endettement communal depuis 2014

Depuis 2014, après une baisse, la dette par habitant se stabilise. Celle-ci augmentera de nouveau en 2025 afin de financer les projets.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dette souscrite au 31/12	4 327 176	3 834 089	3 436 132	3 525 016	3 475 020	3 487 724
<i>Restes à réaliser (RAR)</i>	<i>416 000</i>	<i>450 000</i>	<i>260 000</i>	<i>0</i>	<i>350 000</i>	<i>495 000</i>
Dette par habitant	719	644	580	588	580	581
Dette par habitant incluant les R A R	788	720	624	588	638	664

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dette souscrite au 31/12	3 487 724	3 053 875	3 355 957	3 593 720	3 139 589	3 539 954
<i>Restes à réaliser (RAR)</i>	<i>495 000</i>	<i>850 000</i>	<i>600 000</i>			
Dette par habitant	581	509	559	599	523	588
Dette par habitant incluant les R A R	664	650	659	599	523	588

En 2024, le niveau d'endettement de la commune augmente avec + 12,8 % par rapport à 2023. Cette augmentation de la dette était prévue de par la souscription d'un emprunt de 2 M€ dont la commune a tiré 750 K€ en 2024 afin de financer une partie des projets du mandat.

1.3.4 Structure et gestion de la dette

Le budget primitif voté en avril 2024 prévoyait un programme d'emprunt global de 2 122 894 €, correspondant à l'emprunt long terme souscrit en 2023 de 2 000 000 €, mais non encore utilisé et un emprunt FCTVA de 122 894 €.

Le niveau de trésorerie le permettant, l'emprunt FCTVA de 122 894 € n'a pas été souscrit et l'emprunt long terme de 2 000 000 € n'a été tiré qu'à hauteur de 750 000 €. Le solde, soit 1 250 000 €, sera réinscrit au BP 2025.

Parallèlement, Maule a remboursé en 2024 350 K€ en long terme. L'emprunt FCTVA de 2023 de 360 K€ sera remboursé en 2025.

Au 31/12/2024	2021	2022	2023	Dettes réelles au 31/12/2024
Endettement comptable	3 355 957	3 593 720	3 139 589	3 539 954
Endettement long terme	2 855 857	3 123 720	2 779 589	3 179 589
<i>Dettes comptables / hbt</i>	559 €	599 €	523 €	588 €
Dont dette long terme	476 €	520 €	463 €	528 €
<i>Moyenne nationale de la strate (métropole)</i>	775	780	767	nd
<i>Moyenne Yvelines strate 5 000 / 7 500 hbt</i>	613	nd	nd	nd

Montants en milliers d'euros, tirés des comptes administratifs 2021, 2022 et 2023 et des résultats provisoires de 2024.

Sources des moyennes :

- Nationale 2020, 2021 et 2022 : fiche DDFIP
- Moyenne Yvelines 2020 et 2021 : Ingeniery

L'endettement communal long terme au 31 décembre 2024 s'élève à 3 179 589 €, soit une hausse de + 14,4% par rapport à 2023. Depuis 2021, il n'y avait pas eu d'emprunt long terme. Les comparaisons nationale et yvelinoise de la strate confirment que notre dette est bien inférieure, donc très raisonnable et parfaitement maîtrisée (-23,3% par rapport à la moyenne nationale).

1.3.5 Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est le rapport constaté entre l'endettement au 31/12 et le niveau d'épargne brute de la commune (recettes courantes – dépenses de gestion et intérêts de dette).

Ce ratio indique combien il faudrait consacrer d'années d'épargne pour se désendetter totalement, si toute l'épargne était consacrée à cela.

La capacité de désendettement s'exprime en nombre d'années : plus le nombre est faible, meilleure est la situation.

	2022	2023	2024 (provisoire)
Endettement long terme au 31/12	3 123 720	2 779 589	3 179 589
Endettement incluant les emprunts court terme	3 593 720	3 139 589	3 539 954
Epargne brute	1 458 665	996 889	1 214 907
Capacité de désendettement long terme	2,1 ans	2,8 ans	2,6 ans
Capacité de désendettement globale	2,5 ans	3,1 ans	2,9 ans

La capacité de désendettement communale augmente entre 2022 et 2023 mais baisse entre 2023 et 2024, malgré la souscription de l'emprunt de 750 000 €. Cette baisse s'explique par l'augmentation de l'épargne de gestion en 2024.

Nous demeurons à un niveau vertueux, *(la zone médiane étant située à 8 ans pour une commune, et l'entrée dans la zone très inquiétante à 11 ans.)*

L'Etat, de son côté, demande aux collectivités locales de ne pas dépasser 10 ans.

En ce qui nous concerne, nous estimons que 7 ans est un maximal à ne pas dépasser.

Conclusion sur l'endettement 2024 :

L'endettement global (long terme + court terme) s'élève à 3 539 954 €. Notre endettement est très inférieur à la moyenne nationale de la strate et même des Yvelines.

L'endettement communal long terme au 31 décembre 2024 s'élève à 3 179 589 €, ramené à l'habitant à 528 €/hbt, soit une hausse de +14,4% par rapport à 2023, Cette hausse avait été programmé afin de financer les nouveaux investissements particulièrement importants en 2024, 2025 et 2026, tout en conservant une capacité de désendettement correcte.

Conclusion pour 2024 :

Malgré les contraintes pesantes dues au contexte économique national et mondial, Maule investit très fortement pour le bien vivre et l'avenir des Maulois grâce à sa gestion maîtrisée de ses dépenses de fonctionnement :

- **Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de +0,7 % seulement , malgré une inflation de +2,3%**
- **Les recettes réelles de fonctionnement apparaissent en hausse de + 3,6%. Cette hausse correspond à la hausse des bases fiscales de +3,9% en 2024 et du versement d'une dotation exceptionnelle reçue au titre du filet inflation sur 2023**
- **L'épargne de gestion s'élève à 1,3 M€ qui est en amélioration par rapport à 2023**
- **Le taux de réalisation des investissements est de 60%. 2024 a été une année de travaux (accueil périscolaire, vidéoprotection, éclairage public) mais aussi une année d'études pour les travaux de 2025 (Parc Fourmont, maison du développement durable, parking du centre-ville)**
- **Un programme d'investissement de 543 €/habitant, supérieure à la moyenne yvelinoise de la strate (258 €)**
- **L'endettement communal toujours raisonnable et maîtrisé au 31 décembre 2024 s'élève à 3 540 K€, (soit 588 €/habitant inférieur à la moyenne des communes de la strate de 5 000 à 7 500 habitants, en Yvelines comme en France : -23,3% par rapport à la moyenne nationale)**
- **Notre capacité de désendettement est bonne (2,6 ans en long terme et 2,9 en dette globale)**

2 Elaboration du budget 2025

Sources :

- INSEE, note de conjoncture décembre 2024, vue d'ensemble
- DOB Caisse d'épargne 2025

2.1 Contexte national - Loi de finances 2025

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 est en cours d'élaboration par le nouveau gouvernement, suite à la motion de censure du parlement en décembre 2024. Il sera présenté au Parlement dans un contexte politique et économique très difficile.

L'objectif sera de faire baisser le déficit public.

2.1.1 Croissance

Pour 2025, la prévision de croissance est de + 0,9% (+1,1% en 2024), soit une croissance extrêmement faible, impliquant une fragilité des acteurs économiques.

Dans la zone euro, pour 2025, elle est estimée à +1,3% (+0,8% en 2024).

2.1.2 Inflation

Les économistes estiment une inflation 2025 en atténuation à + 1,7% après + 2,3% en 2024.

2.1.3 Emploi

La prévision du taux de chômage pour 2025 serait en hausse selon la Banque de France pour atteindre 7,8% (7,4% au troisième trimestre 2024).

2.1.4 Consommation des ménages

La consommation des ménages est estimée à +0,9% en 2025 après +0,8% en 2024 soit une stabilité.

2.1.5 Taux d'intérêt

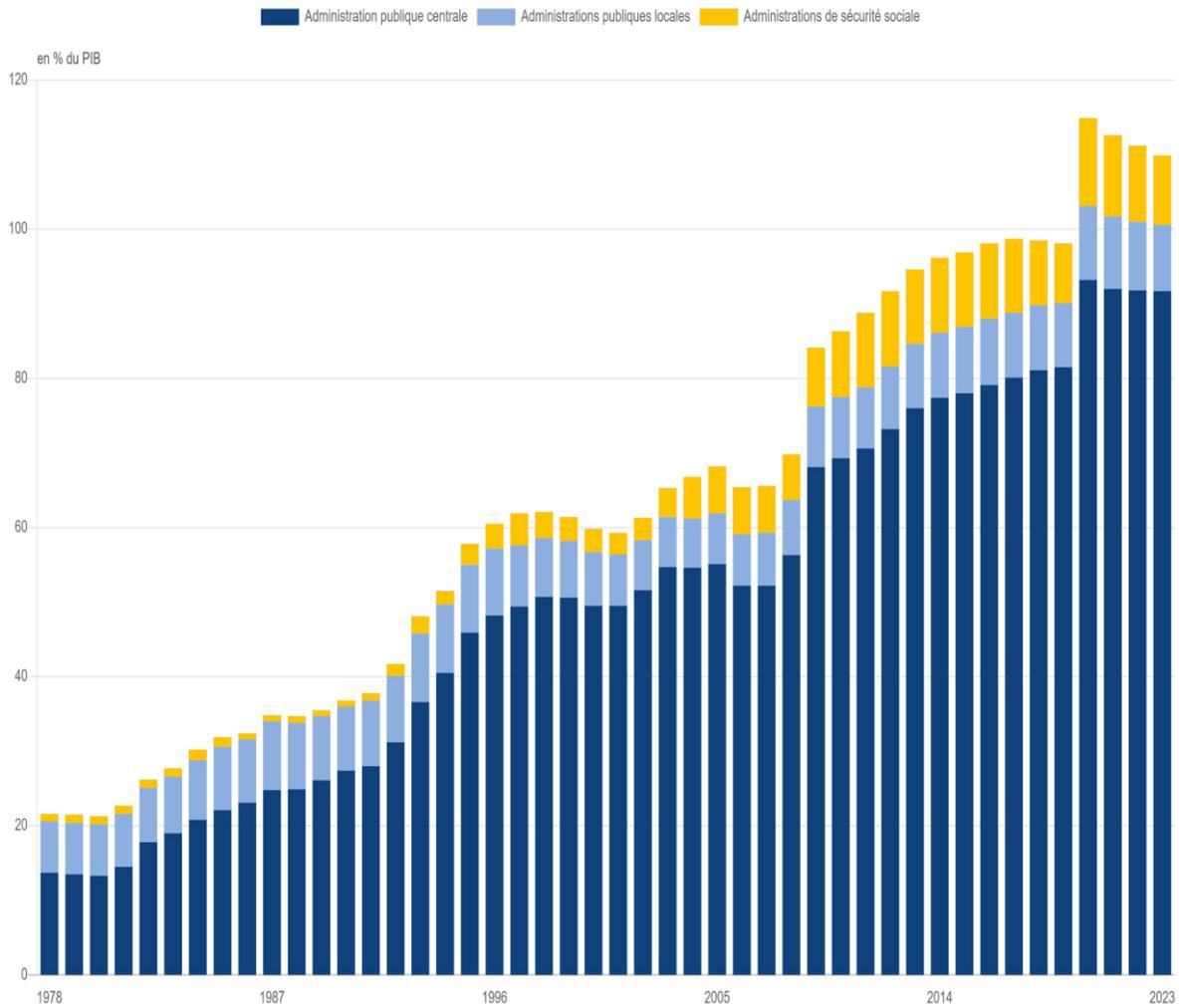
La Banque Centrale Européenne a baissé les taux directeurs en 2024. Pour 2025, la tendance serait de passer en dessous des 3%.

BCE	2011	2012	2013	2014	2016	2022	2023	2024
Evolution taux directeur	1%	0,75%	0,25%	0,05%	0%	2,5%	4,5%	3,15%

2.1.6 Dette publique

Le déficit public est passé de 4,7% en 2022 à 6,1% en 2024

La dette en montant a continué à augmenter et a atteint au deuxième trimestre 2024 3 228 milliards €, soit 112% du PIB (environ 47 500 €/habitant).



2.2 Contexte local

2.2.1 Ressources communales

Les principales ressources communales sont :

- *Les taxes foncières et la compensation de l'ancienne taxe d'habitation*
- *La dotation globale de fonctionnement*
- *Le fond de péréquation de la taxe professionnelle*
- *Les droits de mutations liés aux transactions immobilières*
- *Les produits des services (périscolaires, cantines, crèches, mises à disposition de personnels...)*
- *Les subventions de l'Etat, de la Région, du Département*
- *Sur la période 2024-2026, des fonds de concours intercommunaux d'un montant de 700k€.*

Comme on pourra le voir dans l'analyse suivante, ces ressources suivent toutes une pente décroissante, impliquant la plus grande prudence lors de l'établissement du budget.

En outre, Maule supporte deux prélèvements de l'Etat qui eux sont fixes ou en croissance, le FNGIR, depuis la réforme de la taxe professionnelle et le FPIC, fonds destinés aux communes jugées plus démunies. Ces deux prélèvements représentent un montant de plus de 750 k€, supérieur à la totalité des dotations de l'Etat.

2.2.2 La fiscalité : le potentiel fiscal de Maule

Le potentiel fiscal est un indicateur de richesse fiscale. Il peut se définir comme les recettes qu'obtiendrait la commune si on multipliait ses bases d'imposition par le taux moyen national de la strate (5.000 à 10.000 habitants).

<i>En € par habitant</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>
<i>Potentiel fiscal de Maule</i>	<i>1032</i>	<i>1051</i>	<i>1062</i>	<i>1102</i>	<i>1187</i>
<i>Moyenne nationale de la strate</i>	<i>931</i>	<i>959</i>	<i>955</i>	<i>1004</i>	<i>1076</i>

Sources :

- Maule et moyenne nationale : fiche DGF

Historiquement, la ville de Maule assume sa « ruralité résidentielle » (par opposition aux villes urbaines « industrielles » ou « hyper commerciales »), ce qui a toujours obligé Maule à s'appuyer sur la fiscalité des ménages (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et non bâti). Maule est une ville pauvre en potentiel fiscal par rapport aux autres communes de la strate. La dernière moyenne connue des Yvelines était de 1 397 €/hbt en 2017 mais suffisamment riche néanmoins pour ne pas être éligible à des aides comme la « dotation de solidarité rurale » ou le fond de soutien au développement des activités périscolaires.

2.3 Loi de finances 2025 - Répercussions pluriannuelles sur les collectivités locales

2.3.1 Coefficient de revalorisation des bases de fiscalité pour 2025

Selon l'article 1518 bis du CGI, les valeurs locatives foncières sont revalorisées depuis 2018 en fonction de l'inflation constatée et non plus l'inflation prévisionnelle.

La clé de revalorisation fixée dans la loi de finances de 2018 (Indice ICPH) n'ayant pas été modifiée par le Parlement, la revalorisation des bases foncières pour 2025 sera de +1,7% à laquelle s'ajoute la dynamique des bases.

Une hypothèse prudente de 0,5% sera prise en compte pour l'élaboration du budget 2025 en ce qui concerne les nouvelles constructions et le secteur du bâtiment.

2.3.2 Fiscalité

LIBELLE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Prev 2025
TAXE HABITATION	2 147 586	2 176 742	2 199 370	2 279 600	2 348 158	2 410 546	2 471 828	80 568	73 749	111 051	163 546	167 634
TAXE FONCIERES BATIES	1 464 735	1 461 576	1 524 934	1 563 907	1 623 858	1 690 972	1 723 594	2 918 167	3 051 390	3 266 982	3 443 669	3 534 428
TAXE FONCIERES NON BATIES	62 260	59 670	61 812	63 290	65 387	67 643	68 226	71 936	73 163	79 194	83 315	85 398
EFFET DU COEFFICIENT CORRECTEUR (POUR LES COMMUNES)								1 427 277	1 521 688	1 629 202	1 714 163	1 760 168
TOTAL FISCALITE	3 674 581	3 697 988	3 786 116	3 906 797	4 037 403	4 169 161	4 263 648	4 497 948	4 719 990	5 086 429	5 404 693	5 547 628
DGF	733 449	585 854	451 669	375 225	359 361	343 310	324 901	306 672	281 594	289 014	290 766	283 497
FDPTP	352 210	349 079	232 719	155 146	104 568	93 226	83 073	83 397	85 135	75 870	77 967	76 018
TOTAL FISCALITE + DOTATIONS AVANT PRELEVEMENT	4 760 240	4 632 921	4 470 504	4 437 168	4 501 332	4 605 697	4 671 622	4 888 017	5 086 719	5 451 313	5 773 426	5 907 143
PRELEVEMENT FNGIR	370 856	370 856	370 856	370 856	370 856	370 856	370 856	370 856	370 856	370 856	370 856	370 856
FPIC										325 869	325 883	332 401
TOTAL	4 389 384	4 262 065	4 099 648	4 066 312	4 130 476	4 234 841	4 300 766	4 517 161	4 715 863	4 754 588	5 076 687	5 203 886

2.3.3 Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Le projet de loi des finances n'étant pas encore présenté, pour la préparation budgétaire 2025, il est retenu une baisse de -2,5%, comme au BP 2024.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025
Dotation forfaitaire	359 361	343 310	324 901	306 672	281 594	289 014	290 766	283 497
<i>Evolution</i>	<i>-4%</i>	<i>-4%</i>	<i>-5%</i>	<i>-5%</i>	<i>-8%</i>	<i>+2%</i>	<i>+0,6%</i>	<i>-2,5%</i>
<i>Perte supplémentaire annuelle</i>	<i>- 15 864</i>	<i>-16 051</i>	<i>-18 408</i>	<i>-18 229</i>	<i>-25 078</i>	<i>+ 7 420</i>	<i>+1 752</i>	<i>-7 269</i>

2.3.4 Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)

Compte tenu de sa répartition par l'Etat pénalisant les Yvelines, il est envisagé une baisse de - 2,5% en 2025.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025
FDPTP	104 568	93 226	83 073	83 397	85 135	75 870	77 967	76 018
<i>Evolution</i>	-33%	-11%	-11%	0%	+2%	-11%	+2,8%	-2,5%
<i>Perte supplémentaire annuelle</i>	-50 578	-11 342	-10 153	-324	+ 1 738	- 9 265	+ 2 097	-1 949

2.3.5 Droits de mutations

Les droits de mutations proviennent des ventes immobilières. Très sensibles au contexte économique, ces droits subissent des variations conséquentes et difficilement prévisibles.

EN €	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
BP	260 000,00	260 000,00	300 000,00	300 000,00	368 000,00	350 000,00	400 000,00	250 000,00
Réalisé	368 232,87	410 139,79	431 938,97	378 334,18	517 923,36	532 980,73	286 279,00	260 329,00
Ecart	-108 232,87	-150 139,79	-131 938,97	-78 334,18	-149 923,36	-182 980,73	113 721,00	-10 329,00

Pour le BP 2025, il est prévu de conserver le niveau du BP 2024 par prudence, soit 250 K€.

2.3.6 Fond de Péréquation Intercommunal (FPIC)

Depuis 2023, la part communale est de nouveau payée par la commune mais sa collecte est réalisée au travers de la taxe foncière intercommunale depuis 2014. Ce déséquilibre est compensé depuis 2024 par des fonds de concours intercommunaux.

L'enveloppe nationale du FPIC est stable depuis 2017, cependant sa répartition, là encore, se fait au léger détriment de la plupart des communes yvelinoises en raison de la révision des potentiels financiers. Une hypothèse de +2% en 2025 a été retenue pour la part communale du FPIC.

	2023	2024	Hypothèse 2025
FPIC global	325 869	325 883	332 401
<i>Evolution</i>		0%	+2%
<i>Dépense supplémentaire annuelle</i>		+ 14	+6 518

	2023	2024	Prev 2025
DGF	289 014	290 766	283 497
FDPTP	75 870	77 967	76 018
TOTAL DOTATIONS	364 884	368 733	359 515
PRELEVEMENT FNGIR	-370 856	-370 856	-370 856
FPIC	-325 869	-325 883	-332 401
TOTAL PRELEVEMENTS	-696 725	-696 739	-703 257
DOTATIONS - PRELEVEMENTS	- 331 841	- 328 006	- 343 742

Maule subit des prélèvements largement supérieurs aux dotations qu'elle perçoit de l'Etat.

2.4 Objectifs budgétaires communaux 2025

Comme en 2024, l'objectif sera de ne pas augmenter le taux d'imposition des Maulois.

2.4.1 Fonctionnement 2025

Malgré le non recrutement de l'ASVP et le non remplacement du poste d'assistant du maire et de la DGS, la masse salariale prévisionnelle comprendra une hausse de l'ordre de 3% au BP 2025 par rapport au BP 2024, en raison de l'augmentation du taux de cotisation de la maladie de 1% mais surtout, de la hausse du taux de cotisation patronale à la CNRACL de 3%.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'orientent vers une baisse de -1,7% avec des charges à caractère général qui baissent de -1,4%. Le coût de l'énergie devrait être en baisse, mais à ce stade, par prudence, il a été inscrit le même montant qu'au BP 2024.

Il s'agira toujours de faire « le plus pour le moins » grâce à une gestion rigoureuse et des recherches d'aides financières :

- Maintenir la recherche active des subventions afin de rester proche des limites maximales de financement (60 à 70%)
- Contenir au maximum les dépenses de fonctionnement afin d'éviter d'augmenter les taux d'imposition
- Poursuivre les efforts sur les économies d'énergie
- Préserver une épargne de fonctionnement suffisante

2.4.2 Investissement 2025

Plusieurs grands projets ont été déjà lancé en fin 2024

- l'extension du parc Fourmont,
- le parking du centre-ville et le parking devant la Poste,
- la rénovation de plusieurs rues avec l'enfouissement des câbles:
 - rue de Flaville,
 - impasse de Beulle,
 - une partie du Boulevard Paul Barré
 - une partie du chemin de Clairefontaine.
- Nous avons également lancé les études de la future maison du développement durable (l'ancien trésor Public), qui sera un nouveau lieu d'hébergement de réflexions collectives, de réunions de nos associations et d'inspirations pour ce thème du développement durable.

Nous devrions aussi lancer une nouvelle tranche de vidéo-protection.

Le programme total des dépenses de travaux 2025 devrait se situer à environ 3,7 M€ HT, soit 4,5 M€ TTC (hors restes à réaliser).

Le montant négocié des subventions financera les grands projets et est estimé à hauteur de 24% (900 K€), auquel il faut ajouter le remboursement de la TVA (FCTVA) pour 0,8 M€.

Comme en 2024, la commune ne pourra pas bénéficier de la subvention pour le triennal de voirie, étant donné que le Département n'a pas budgété les crédits en 2025, en raison de la baisse drastique des droits de mutation, seule ressource restant à sa disposition.

Le budget 2025, à ce stade d'arbitrage, nécessitera le déblocage du solde de l'emprunt de 2 M€, soit 1,25 M€ afin de pouvoir finir de financer les gros projets du mandat.

Maule bénéficiant donc maintenant de belles infrastructures, les futurs budgets se devront de privilégier la rénovation, qu'elle soit de rues, de bâtiments communaux, de gymnases, de réseaux d'eaux afin d'entretenir notre patrimoine, de favoriser les économies d'énergies et le développement durable.

2.4.2.1 Environnement

Nous serons vigilants à agir en matière de biodiversité et développement durable

Nous adhérons dès le début de l'année à la démarche nationale Territoires engagés pour la nature.

Dès ce début d'année, nous finaliserons aussi notre schéma de circulation douce.

En 2024, Maule a adhéré au groupement d'intérêt public Seine et Yvelines Environnement. Ce groupement accompagne les collectivités dans l'aménagement équilibré et le développement durable. Adhérer à ce groupement permettra à la ville de Maule d'avoir un appui sur la question du développement durable et un accompagnement pour des projets d'aménagement avec l'idée d'intégrer au maximum les questions sociales et environnementales.

Nous chercherons à désimperméabiliser et avons le but de végétaliser autant que possible et notamment les cours d'écoles, bien qu'il ne soit pas toujours facile de concilier toutes les contraintes.

A l'initiative de notre service Espaces verts, à chaque fois que l'opportunité se présentera, les balconnières de fleurs qui consomment beaucoup d'eau seront remplacées par des plantations pérennes en pleine terre.

Le budget Initiative Citoyenne de 30 000 € sera cette année plus particulièrement orienté vers des actions de biodiversité initiées par des Maulois.

2.4.2.2 Seniors

Avec le CCAS et la délégation Seniors, nous allons continuer à développer nos services pour eux

- Nous venons d'adhérer au mouvement national « Ville amie des aînés » qui là aussi nous engage pour aller au-delà des mots ;
- Nous mettrons en œuvre dès le début de l'année un service minibus, à la demande, qui leur permettra d'aller chez le médecin, de se rendre dans des animations, ou au centre-ville, et bien sûr comme tous les samedis matin de venir y faire leurs courses.

- Nous amplifierons la dynamique d'animation des réunions des seniors Celle-ci s'étend déjà au-delà des personnes âgées en incluant d'une part des personnes handicapées hébergées dans notre Ehpad La Mésangerie ou dans les résidences Adef et Bois Mesnuls, d'autre part les jeunes de nos écoles, du collège et du lycée du Buat.

2.4.2.3 Jeunes et scolaires

Pour la garde des plus petits, nous sommes face à l'évolution du domaine qui voit se raréfier les offres de gardes à domicile alors que s'accroît la demande. Il s'agira au minimum de maintenir l'offre de places en crèches et nous sommes ainsi très heureux déjà de l'ouverture de la crèche du Buat et avons une autre piste d'accroissement.

Dans les écoles, nous entamons une réflexion sur le renouvellement du marché de la restauration qui devra privilégier des produits locaux, bio, sains pour nos enfants, limiter les déchets, tout en restant dans des montants financiers raisonnables, ce qui constitue une gageure.

Du côté des loisirs pour les plus jeunes, c'est-à-dire par exemple de Planète Jeunes, du Centre de loisirs, du Cinéma nous chercherons à élargir leur public pour que le maximum de jeunes Maulois puisse bénéficier de ces services d'animation.

A l'école et ailleurs, nous poursuivrons avec la délégation du même nom, la lutte contre le harcèlement sous toutes ses formes et les violences faites aux femmes. Malheureusement, Maule n'est pas à l'abri de ces comportements inacceptables et les violences intra familiales constituent une partie importante des actions de la gendarmerie, très vigilante en la matière.

En ce qui concerne la tranche des jeunes de 14 à 28 ans, dite aussi Génération Z, nous allons organiser des réunions d'échanges pour les écouter, entendre leurs idées et leurs préoccupations.

2.4.2.4 Urbanisme

En ce qui concerne l'architecture de notre village, si attractif qu'il est fort courtisé des promoteurs, nous continuerons à être attentifs à un urbanisme mesuré. Il s'agit de concilier deux contraintes a priori antagonistes :

- d'une part notre volonté non négociable de conserver notre esprit village et de refuser toutes constructions de grande envergure qui le dénaturerait ;
- d'autre part de répondre aux exigences de l'Etat et de la Région qui nous imposent la création justifiée de logements.

Justifiée car, le pourrait-on, il ne serait pas souhaitable de refuser tout projet. Nous avons en effet un parc surdimensionné de grands logements de 5 pièces et a contrario un fort déficit en petits logements de 2 ou 3 pièces dont ont besoin les jeunes couples, les familles mono parentales, les célibataires, les personnes âgées.

Une solution de compromis se trouve sans doute dans des réalisations mesurées et maintenant bien intégrées comme la Villa Giulia ou la résidence intergénérationnelle Harlay de Sancy complétées de commerces ou de services. C'est l'objectif qui est fixé aux délégations à l'urbanisme et à la revitalisation de quartier.

2.4.2.5 Intercommunalité

Au niveau de notre intercommunalité Gally-Mauldre, nous allons lancer deux projets majeurs en 2025 :

1. la rénovation du chemin de Richemont entre Mareil sur Mauldre et Maule,
2. les études de reconstruction du centre de loisirs qui accueille les enfants de nos communes, principalement de la partie Ouest (Maule, Mareil sur Mauldre, Bazemont, Andelu...).

A propos de notre intercommunalité, c'est avec plaisir que je cite le nouveau principe des fonds de concours que nous venons de voter. Ces fonds apportent une contribution financière intercommunale de 700 000 € sur 3 ans et c'est tout à fait appréciable en ces temps difficiles.

Nous serons actifs en matière de protection d'inondations dont la compétence relève de l'intercommunalité car c'est à son niveau que se situe la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et protection des inondations). Nous ferons preuve d'une vigilance extrême en nous assurant notamment que les deux principaux syndicats responsables des actions, Hydreaulys et Smsso continuent d'agir efficacement pour anticiper et protéger nos communes.

A Maule, nous avons déjà lancé la constitution d'une base de données des riverains de la Mauldre pour les informer régulièrement des actions en la matière. Bien que le but soit justement de ne pas l'utiliser à cette fin, cette base pourra servir pour les avertir très tôt en cas de montée des eaux.

2.4.2.6 Commerces

Coté intercommunalité toujours, cette fois au travers de sa compétence développement économique,

- Nous agirons pour améliorer la visibilité et la zone de chalandise de nos commerces.
- Nous poursuivrons les actions de notre association intercommunale GeM Emploi qui s'investit beaucoup pour répondre aux attentes des commerces et des entreprises ayant besoin de compétences et inversement de ceux qui proposent les leurs.

Notre salon de l'emploi Jobwin aura lieu le 26 mars et de grandes entreprises ont déjà renouvelé leur intention de participer.

3 ANNEXE 1 : Dispositions programmatrices

Objectifs relatifs à l'évolution du besoin de financement

- Prestations de fonctionnement constantes
- Taux de taxe foncière stable (pas d'augmentation)

En K€

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé 2023	BP 2024	Estimation 2024	Prévision 2025	Objectif 2026	2024	2025
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 909	1 938	1 880	1 911	1 940	29,41%	29,40%
012 CHARGES DE PERSONNEL	3 139	3 306	3 184	3 246	3 311	49,81%	49,94%
014 ATTENUATION DE PRODUITS	705	703	697	703	710	10,90%	10,82%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	505	592	532	569	572	8,32%	8,75%
66 CHARGES FINANCIERES	60	81	70	70	102	1,10%	1,08%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	1	-	1	1	0,00%	0,02%
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	1	29	29	-	-	0,45%	0,00%
TOTAL DEPENSES	6 319	6 650	6 392	6 500	6 636		
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé 2023	BP 2024	Estimation 2024	Prévision 2025	Objectif 2026	2024	2025
013 ATTENUATION DE CHARGES	63	40	57	40	40	0,75%	0,52%
70 PRODUITS DES SERVICES	780	807	744	685	694	9,82%	9,03%
73 IMPOTS ET TAXES	7	3	3	3	3	0,04%	0,04%
731 IMPOSITIONS DIRECTES	5 586	5 767	5 775	5 965	6 078	76,19%	79,08%
74 DOTATIONS PARTICIPATIONS	682	690	788	658	656	10,40%	8,53%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	196	209	211	213	215	2,78%	2,80%
76 PRODUITS FINANCIERS	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1	2	1	-	-	0,01%	0,00%
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS	-	1	1	-	-	0,01%	0,00%
TOTAL RECETTES	7 315	7 519	7 580	7 564	7 686		
	Réalisé 2023	BP 2024	Estimation 2024	Prévision 2025	Objectif 2026		
EPARGNE DE FONCTIONNEMENT (recettes-dépenses)	996	870	1 188	1 064	1 050		
EPARGNE DE GESTION (recettes courantes - dépenses de gestion)	1 056	978	1 286	1 135	1 153		
Remboursement de capital d'emprunt (hors refinancement de la dette)	817	710	350	665	313		
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 596	5 515	4 870	4 350	2 195		
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT	662	1 089	2 896	2 807	1 424		
RECETTES DE CESSION FONCIERE (compte 775)	-	-	-	-	-		
BESOIN DE FINANCEMENT AVANT EMPRUNT	934	4 426	1 974	1 543	771		
EMPRUNT CONTRACTE (hors refinancement de dette) yc RAR	360	2 123	750	1 250	1 200		
Dont emprunt FCTVA	360	123	-	-	-		
FONDS DE ROULEMENT DE FIN D'ANNEE	1 391	- 42	- 737	- 634	477		
DETTE AU 31 DECEMBRE	3 140	4 552	3 540	4 122	4 960		
CAPACITE DE DESENETTEMENT GLOBALE	3,1	5,3	2,8	3,9	4,7		

Ces éléments sont à considérer comme de la prospective. Aussi et dans ce cadre, il faut prendre en compte la prudence avec laquelle les données sont traitées. Dans la réalité, les résultats sont souvent meilleurs que les prospectives, pour la simple raison que les prospectives ont tendance à majorer les dépenses et minorer les recettes par prudence.

3.1 Explications sur la prospective

3.1.1 Dépenses

	2025	2026	
Charges à caractère général	1,6%	1,7%	sauf pour l'énergie idem 2024
Masse salariale	2%	2%	
Atténuation de produits	2%	2%	FPIC (FNGIR stable)
Charges de gestion	8%	1%	subventions CCAS au niveau du BP 2024
Charges financières	0%	71%	tirage de l'emprunt de 1 250 K€ en 2025 et nouvel emprunt en 2026 d'où une hausse des intérêts en 2026

3.1.2 Recettes

	2025	2026	
Atténuation de charges	-0,3%	0%	remboursement de l'assurance et l'assurance maladie pour les salaires des agents en longue maladie ou accident du travail
Produits des services	-10,5%	+1,3%	Baisse en 2025 du fait de l'arrêt de la mutualisation
Impôts et taxes	3,2%	1,8%	Fiscalité, taxe sur l'électricité, droits de mutation
Bases locatives pour la TF	2%	2%	
DGF	-2,5%	-2,5%	
FDPTP	-2,5%	-2,5%	
Autres produits de gestion courante			Loyers des logements communaux et de la maison médicale

3.1.3 Analyse financière

- Remboursement de capital : remboursement des échéances des emprunts (hausse en 2026 du fait de l'emprunt de 1 250 K€)
- Besoin de financement : différence entre les dépenses d'investissement et les recettes d'investissement
- Fonds de roulement : le fonds de roulement représente la somme dont dispose la collectivité pour payer ses fournisseurs, ses employés et l'ensemble de ses charges de fonctionnement, en attendant d'être rémunérée par ses clients. Un fonds de roulement négatif signifie que soit l'épargne de gestion est insuffisante, soit le besoin de financement est trop élevé
Dans ce cas, la solution est soit d'augmenter les recettes de fonctionnement (recettes familles, fiscalité) ou de réduire des dépenses de fonctionnement, soit de diminuer les dépenses d'investissement ou augmenter les recettes (subventions, recours à l'emprunt)
- Capacité de désendettement : il s'agit de la capacité de la collectivité à se désendetter. Elle se calcule ainsi : dette au 31/12/N / épargne brute. Plus l'épargne est importante, plus la capacité de désendettement est basse. La zone médiane est estimée à 8 ans